

## **Communication N° 18 - 2017** **au Conseil communal**

Séance du 22 novembre 2017

### **Bouclément du préavis N° 01-2012**

**Rehaussement du passage supérieur du Tirage,  
réaménagement partiel de l'av. du Tirage et de l'extrémité  
Est de l'av. des Collèges**

**Rehaussement du passage supérieur du Prieuré et  
réaménagement partiel de l'av. du Prieuré**

**Reconstruction du passage supérieur de Château-Sec**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Cette communication a pour but d'informer votre Conseil de la fin du projet susmentionné et de la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclément du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation.

Pour rappel, en date du 8 février 2012, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 2'936'000.00 TTC destiné à la reconstruction des 3 ouvrages d'art cités en titre afin de garantir une hauteur libre sous pont permettant le passage de trains à 2 étages sur la ligne Lausanne-Vevey.

Les travaux ont été exécutés conformément aux attentes, à la satisfaction des CFF et de la Municipalité.

Le décompte final des dépenses à la charge de la Ville de Pully s'élève à CHF 2'482'372.60 TTC, ce qui signifie que le préavis présente un solde positif de CHF 453'627.40 TTC.

Pour rappel, un facteur risque de 15 % avait été rajouté sur la quasi-totalité des montants indiqués sur le préavis car, au vu des délais imposés par les CFF, une estimation des coûts sur soumissions rentrées n'avait pas pu être effectuée. Le montant de base a toutefois suffi à la réalisation des travaux et ce complément n'a pas été utilisé.

Il est à noter qu'une recette nette de CHF 13'250.00 TTC provenant de la subvention de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) est à déduire de la dépense à amortir.

Le montant dépensé pour ces travaux sera amorti dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon les modalités décrites dans les conclusions du préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner